

## LES ARCHIVES DU QUÉBEC

Institutions vieilles comme le monde, c'est avec la Révolution française que les Archives ont trouvé de nouvelles raisons d'être : le décret du 25 juin 1794 établissait en effet leur caractère national et public et reconnaissait leur utilité sociale.<sup>1</sup> Car c'est à la faveur de l'évolution rapide d'une société que peut se révéler le concept le plus dynamique des archives : celui qui nous les fait voir comme les témoins d'un passé qu'on rejette, d'un présent qu'on construit, d'un avenir qu'on prépare.

La transformation d'une société se traduit nécessairement par une prise de conscience collective, une enquête en profondeur sur le milieu et une tentative de récupération des valeurs morales et culturelles du groupe. Les archives sont une source quasi indispensable de ces valeurs : les documents sont en effet miroir et mémoire du passé, explication et acheminement vers le présent.

Les Archives ne sont plus la chasse gardée des historiens. A mesure que les sciences de l'homme voyaient le jour, l'histoire tenta de se les accaparer. Mais elle ne réussit pas à les assimiler. Et ces disciplines nouvelles ont disputé, et disputent encore à l'histoire, l'usage de sa matière première, le document. Celui-ci en effet contient des données essentielles pour le sociologue, l'économiste et l'ethnologue, le linguiste et combien d'autres. Dans le cadre de cette spécialisation des tâches, une nouvelle discipline s'est établie, qui avait pour objet même les documents en tant que tels, l'archivistique.

L'archivistique est jeune, en continuel devenir. Fondée au tournant du siècle, sur des bases assez fragiles, avec la publication d'un manuel de trois archivistes néerlandais,<sup>2</sup> elle vit son

---

<sup>1</sup> T.R. Schellenberg, *Modern Archives* (Chicago, 1956), 4-5.

<sup>2</sup> S. Muller, J. A. Feith, R. Fruin, *Manual for the Arrangement and Description of Archives* (New York, 1940). Traduction de Arthur Leavitt. La première édition fut publiée en hollandais en 1898.